

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2009

Le conseil municipal s'est réuni le 16 septembre 2009, salle de réunion de la mairie transférée Chemin du Vieil-Fort, à 18 h 30, sous la présidence de Monsieur Daniel DEWALLE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. DEWALLE (Maire), M. KOPACZYK, Mme CLIQUET, M. SZARZYNSKI, Mme HOURRIEZ, M. LEFEBVRE, Mme POHIER, M. CLARABON, Mme LEVENT (Adjointes), MM. LEFEBVRE Daniel Edouard, DUBOIS, Mme CARRETERO, M. LOUCHART, Mmes SKONIECZNY (à partir de 19 h 20), LAMPIN, DERICBOURG, PASSEPONT, LANCIAL, GOLLIOT, SOUILLART, M. MARCINIAK, Mme OLESZAK, MM. MOUTON, MADAJEWSKI

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION :

M. MARKIEWICZ (à M. DEWALLE), M. DELPIERRE (à M. SZARZYNSKI), M. PETIT (à M. CLARABON), M. PUST (à M. DUBOIS), Mme SKONIECZNY (à Mme LEVENT jusqu'à 19 h 20), Mme PONCHEL (à M. MOUTON)

Soit : de 18 h 30 à 19 h 20 : 23 présents, 6 excusés dont 6 procurations soit 29 votants
à partir de 19 h 20 : 24 présents, 5 excusés dont 5 procurations soit 29 votants

Monsieur Jean-Louis LOUCHART est désigné secrétaire de séance. Il donne lecture du procès-verbal de la réunion du 26 juin 2009 qui est adopté à l'unanimité.

DÉLÉGATIONS AU MAIRE - INFORMATIONS

DECISIONS PRISES EN APPLICATION DES DÉLIBÉRATIONS DU 11 AVRIL 2008

A - DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE LA DÉLIBÉRATION 2008-020 DU 11 AVRIL 2008 MODIFIÉE PAR LA DÉLIBÉRATION 2008-097 DU 26 SEPTEMBRE 2008

N°2009-014 / B : Achat d'un télécopieur - imprimante - multifonctions pour les services techniques
Marché attribué à la Sté KONICA MINOLTA à VILLENEUVE D'ASCQ.

N°2009-015 : Assurance expositions « mots de la gourmandise » et « au marché du palais »
Marché attribué à la SMACL à NIORT

N°2009-016 : Rétrocession d'une concession au cimetière du Bois des Tours - n°2484
pour la somme de 308,88 €.

B - DECISION PRISE EN APPLICATION DE LA DÉLIBÉRATION 2008-022 DU 11 AVRIL 2008 (COMPLÉMENT DE LA DÉLIBÉRATION 2008-020 DU 11 AVRIL 2008)

N°2009-014 : Constitution de partie civile dans l'affaire 08/37592 -
audience du 11/08/2009

BUDGET - FINANCES - COMMUNICATION

1 - EQUIPEMENT MOBILIER DES LOCAUX DE LA MAIRIE - DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur Marc KOPACZYK, Premier adjoint délégué aux finances et à la communication, indique que dans ce genre de demande il est préférable de cibler des investissements importants c'est pourquoi le choix s'est porté sur l'équipement mobilier de la mairie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention de 10.000,00 € auprès du ministère de l'intérieur dans le cadre de la réserve parlementaire 2009 pour l'opération d'équipement en mobilier des locaux de la mairie

2 - MISE EN PLACE DE CHANTIERS D'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES - DEMANDE DE SUBVENTION

Madame Marie-Christine CLIQUET, Maire-adjoint déléguée à la jeunesse et à la politique de la ville présente le projet de mise en place d'un chantier d'insertion professionnelle pour un groupe de 6 à 8 jeunes de 16 à 25 ans sortis du circuit scolaire et demeurant plus particulièrement du quartier de la cité du 32bis (repéré en priorité 1 d'intervention dans le cadre des CUCS), et la demande de subvention auprès du Conseil régional dans le cadre des appels à « projets innovants » de la Région.

Monsieur Daniel MOUTON regrette le manque d'informations sur ce projet, en précisant qu'il lui a fallu consulter le bulletin municipal d'HAILLICOURT pour avoir des éléments sur ce dossier puisque cette commune a engagé depuis plusieurs années le même type de chantier.

Monsieur le Maire lui répond qu'il est d'abord important de savoir si la commune peut être éligible à la subvention régionale avant de travailler plus sur le projet.

Monsieur Edmond SZARZYNSKI reprend la remarque de Monsieur Daniel MOUTON en ajoutant que si ça marche ailleurs cela a donc toutes les chances de marcher sur HOUDAIN.

Madame Gertrude OLESZAK souligne que le projet concerne les jeunes du secteur de la cité 32 bis et qu'elle regrette que cela participe à faire une différence entre le « haut » et le « bas » d'HOUDAIN.

Monsieur le Maire partage les critiques de Madame Gertrude OLESZAK mais rappelle que c'est l'Etat qui a fait ce découpage des quartiers éligibles ou non aux financements C.U.C.S.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil régional pour le financement d'un chantier de jeunes dans le cadre des « projets innovants ».

VIE MUNICIPALE - CONSULTATION CITOYENNE

3 - CONSULTATION DES HABITANTS SUR LE SERVICE POSTAL LE 3 OCTOBRE 2009 - MOTION ET MISE EN PLACE DE LA CONSULTATION

Monsieur le Maire indique qu'une évolution importante des services postaux est en cours : un projet de loi, qui sera présenté au Parlement à la rentrée 2009, prévoit un changement du statut de La Poste, ouvrant la porte à sa privatisation, et, une réorganisation des services (bureaux de poste, courrier, services financiers), modifiant de manière substantielle la nature des services et les conditions de leur accès. Un Comité national et des comités départementaux rassemblant de nombreuses organisations syndicales et politiques, ainsi que des associations (plus de 50) se sont mis en place depuis septembre 2008 pour dénoncer la volonté gouvernementale de privatiser La Poste, et propose l'organisation de ce référendum le 3 octobre et invite les collectivités à mettre en place cette consultation. Le conseil municipal d'HOUDAIN s'étant, à de nombreuses reprises, exprimé contre la casse du service public local, la population houdinoise ayant, au cours du référendum municipal du 18 juin 2006, marqué son attachement aux services publics de proximité, et, en particulier à ceux de La Poste, Monsieur le Maire propose le vote d'une motion du conseil municipal pour le retrait du projet de privatisation de La Poste et l'organisation d'une consultation citoyenne le Samedi 3 octobre 2009, devant le bureau de Poste d'HOUDAIN. Il précise que les maires des communes environnantes dépendant de la distribution postale du bureau d'HOUDAIN ont été invités à une rencontre le 17 septembre à 17 h pour définir le cadre de cette consultation s'ils souhaitent s'y associer.

Madame Gertrude OLESZAK rappelle que lors du référendum municipal du 18 juin 2006 des habitants n'ont pas pu voter parce que le bureau n'était ouvert que le matin.

Monsieur le Maire répète que la forme n'est pas arrêtée, mais qu'il est sans doute préférable de situer le vote au Bureau de Poste.

Monsieur Daniel MOUTON relève qu'il y a un marché aux puces l'après-midi.

Monsieur Edmond SZARZYNSKI rend compte d'une réunion de son groupe et de la crainte de certains quant à la participation, d'autres étant plus positifs sur cette question.

Arrivée de Madame Marie-Louise SKONIECZNY à 19 h 20.

Monsieur Daniel LEFEBVRE indique que le projet concerne la privatisation de La Poste voulue par le Président de la République, une privatisation qui entraînera une majoration des prix et le paiement pour les usagers de prestations aujourd'hui gratuites ou réglementées, il s'agit donc pour les citoyens d'exprimer leur volonté de maintien d'un même service pour tous que seul le service public peut rendre. Monsieur Daniel LEFEBVRE se déclare quant à lui optimiste sur la participation des habitants.

Monsieur Daniel MOUTON tient à préciser que si à titre personnel il a toujours combattu les privatisations, en tant que Président d'« Union pour Houdain » et donc de ces différentes composantes il gardera la même attitude pour la motion proposée, qui ne concerne pas seulement HOUDAIN, en ne participant pas au vote.

Madame Gertrude OLESZAK indique qu'elle votera la motion pour la défense du service public postal.

Monsieur le Maire donne l'exemple d'expériences qui sont actuellement menées pour la distribution intra-muros par des entreprises privées dans certaines grandes villes (LYON, MARSEILLE...), ces expériences n'ont rien à voir avec le lien social qu'est le service public et ne peuvent être étendues au pays tout entier.

Monsieur le Maire rappelle que lors de la canicule de 2003 les préposés ont joué un rôle important de contact régulier avec les personnes âgées isolées ou seules, aujourd'hui s'il se reproduisait la même situation le directeur de La Poste a déjà prévu que ce type de service serait facturé aux communes.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants (28) adopte la motion suivante:

Le Conseil municipal d'Houdain, réuni en séance ce mercredi 16 septembre 2009, affirme que le service public de La Poste appartient à toutes et à tous.

- Considérant que le service public postal remplit des missions indispensables en matière d'aménagement du territoire et de lien social. Que ses missions de service public dépassent le cadre du service universel du courrier et de la presse, de l'accessibilité bancaire et de la présence postale territoriale, dans les zones rurales comme dans les quartiers populaires ;
- Considérant que le gouvernement et la direction de La Poste envisagent de changer le statut de l'établissement public afin de le transformer en société anonyme dans le cadre de la loi de transposition de la directive postale mettant fin au monopole de La Poste sur le courrier de moins de 20 grammes le 1^{er} janvier 2011 ;
- Considérant que ce service public est déjà l'objet de remises en cause très importantes qui ont abouti à une détérioration du service rendu à la collectivité. Plus de 6 100 bureaux de poste sur 17 000 ont déjà été transformés en « partenariats » et plus de 50 000 emplois ont été supprimés depuis 2002. Ceci se traduisant par un accroissement des tournées de facteurs à découvert, des horaires de levées avancés, des files d'attente qui s'allongent ;
- Considérant qu'en Europe, les privatisations postales ont engendré baisse de qualité de service, augmentation des tarifs et destructions d'emplois ;
- Considérant que le service public postal doit être maintenu, modernisé et rénové afin de répondre aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire ;
- Considérant que la population a son mot à dire sur l'avenir du service public postal, dans le cadre d'un débat public et d'un référendum ;
- Considérant qu'une consultation nationale de la population est organisée le samedi 3 octobre 2009 à l'initiative du Comité National contre la privatisation de la Poste pour l'ouverture d'un débat public et pour un référendum sur le service public postal ;

Le Conseil municipal d'HOUDAIN

- se prononce pour le retrait du projet de loi postale 2009 ;
- s'engage à organiser la consultation citoyenne du 3 octobre 2009 sur la privatisation de La Poste et à en garantir le bon déroulement, il en assure l'information auprès des administrés de la commune
- demande la tenue d'un référendum sur le service public postal

QUESTIONS DIVERSES

4 - CLOS DE LA BRETTE - INFORMATION

Monsieur Marc KOPACZYK, Premier adjoint délégué aux finances et à la communication, rappelle que l'implantation de la résidence des appartements protégés a été souhaitée et avalisée par le conseil municipal, que les engagements pris par le gestionnaire pour le « remplissage » ont été très vite remis en cause du fait des prix pratiqués, la municipalité a alerté le propriétaire Habitat 62/59 et s'investit dans la recherche de solutions acceptables avec pour fil conducteur le respect des intérêts des locataires et du personnel. Il souligne que depuis avril quatre nouveaux locataires sont accueillis par la structure ce qui porte à 19 le nombre de résidents, ce qui, en fonction de ce que l'expert de la commune a indiqué, permet le maintien des emplois, et précise qu'une nouvelle réunion de travail a lieu le 23 octobre prochain. Il ajoute que l'information circule mieux mais qu'il est nécessaire de donner des précisions notamment sur le fait que le prix de loyer s'entend charges comprises et que les logements sont éligibles à l'APL pour les personnes qui peuvent la percevoir.

Madame Gertrude OLESZAK estime que les résidents vivent mal leur retraite et qu'ils ont besoin d'être rassurés.

Monsieur le Maire et Monsieur Marc KOPACZYK soulignent qu'il y a une chose qui est sûre c'est que l'établissement ne fermera pas et que l'on doit avant tout s'attacher au maintien des conditions d'accueil et de prestations quel que soit le gestionnaire qui en prendra la charge.

Madame Valérie PASSEPONT indique qu'un travail avec une association « Cap retraite » est actuellement en cours pour développer plus l'information des résidents mais qu'il serait souhaitable que le bulletin « el'gazette » puisse donner une information plus large en particulier sur l'aspect financier.

Monsieur Edmond SZARZYNSKI souligne le manque de publicité de la part du gestionnaire.

Monsieur Marc KOPACZYK confirme en précisant que la commune l'a interpellé à de nombreuses reprises sur ce point, qu'elle a, quant à elle, toujours joué son rôle pour que la situation se développe comme cela était prévu, et qu'elle participe activement à une solution viable. Il ajoute qu'il y a déjà des résultats puisque la résidence accueille aujourd'hui 5 résidents de plus qu'en avril dernier.

5 - ASSOCIATION « EMBARCADERE »

Monsieur le Maire fait part de l'accueil provisoire à la M.J.V.A. de l'association « EMBARCADERE » dont l'activité concerne la réinsertion de personnes en grandes difficultés avec la mise en place de chantiers. L'association qui bénéficie de financement du Département, de la Région, de la DDASS, est à la recherche d'un local. Elle a sollicité la commune. Monsieur le Maire précise qu'il serait très intéressant de pouvoir trouver un local sur le territoire de la commune, afin de faire bénéficier aux habitants concernés du savoir-faire de cette association créée par des professionnels de l'éducation (en particulier dans le suivi des personnes qui ont connu l'emprisonnement). Il indique que des solutions existent et que dans ce cas une convention et un bail seraient signés avec l'association.

Séance levée à 20 h 00

**Prochaine réunion du conseil municipal :
À LA MAIRIE
(chemin du Vieil-Fort)
VENDREDI 9 OCTOBRE 2009**